



AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

SMICTOM NORD ALSACE
54 rue de l'Industrie - BP 40081
67162 Wissembourg Cedex

Tél. 03 88 54 84 00
Fax. 03 88 54 35 29
www.smictom-nord67.com

1- Objet

Cette procédure définit la marche à suivre lors du passage en déchèterie.

2- Domaine d'application

Cette instruction s'applique sur :

- Les déchèteries.
- Les usagers.
- Les agents de déchèteries

Le contrôle sera effectué par le responsable des déchèteries.

3- Objectif de l'opération (mode opératoire)

Appliquer les gestes barrières pour limiter la propagation des virus (Covid-19).

4- Déroulement de l'opération

- L'utilisateur se présentera à l'entrée de la déchèterie.
- **L'utilisateur devra présenter son badge à l'agent (ne concerne que les déchèteries sans barrières).**
- L'agent de déchèterie validera le passage manuellement à l'aide de son PAD. (3 véhicules simultanément dans l'enceinte de la déchèterie).
- L'utilisateur devra se diriger vers la benne correspondant à ses déchets.
- Une fois le vidage effectué, le stationnement sera interdit.
- Le déchargement des déchets se fera sans aide de la part de l'agent.
- L'agent de déchèterie peut demander aux usagers de partir sans vidage (déchets non conforme ou saturation provisoire des bennes).
- L'agent « terrain » signalera le départ d'un usager à l'agent « accueil » (flux contrôlé).
- Les usagers ainsi que les agents de déchèterie devront respecter la distance de sécurité (1 mètre minimum).
- Le port du masque, si possible, sera obligatoire dans l'enceinte de la déchèterie pour les usagers.

5- Préconisation

- L'utilisateur doit respecter la validation du passage dans l'enceinte de la déchèterie.
- Le badgeage doit se faire manuellement.
- Interdiction de stationner dans l'enceinte de la déchèterie.
- Le port des E.P.I part l'agent est obligatoire

6- Rappel

Sont acceptés :



taille de haie,
branches

feuilles

tonte de gazon

fleurs et plantes
du jardin

Merci de déposer vos déchets verts au fond du terrain ou sur les côtés

ATTENTION !
Tout dépôt sauvage sera sanctionné
(art. R611-6 du Code pénal)
et pourra entraîner la fermeture du site

Sont refusés

Tous les autres déchets, dont :



déchets
ménagers

tronc d'arbre,
souche

reste de repas,
épluchures

pierres, cailloux,
gravats, terre

barbelés,
grillage

palette en bois

plastique,
bâche

poil de feu

DES CONSIGNES À RESPECTER

Pour le bon fonctionnement et garantir la santé de tous
et en particulier du personnel qui travaille sur place :

3 véhicules maximum
sur les quais de
déchargement

Une fois le vidage réalisé,
ne pas stationner
sur la déchèterie

Pas d'aide
de la part des
gardiens

Le gardien peut
demander à des
voitures de repartir
sans vidage

Respect des
distances

Si possible, porter
un masque lorsque
vous vous rendez
à la déchèterie

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)